



MAIRIE
74210 - HAUTE SAVOIE
Tél. : 04 50 44 56 36

Compte Rendu Sommaire de la SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 mai 2016

Le vingt-cinq mai deux mille seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire.

Présents : M. PRUD'HOMME Philippe, Maire
Mme GARDIER Valérie, M. DESCHAMPS Jean-Paul, M. LESOT Richard, Adjoint au Maire.
M. BRUN Vincent, M. CARRERA Patrick, M. BRUNET André, Mme CURTIUS M. Anick,
M. CREMON Christophe, M. PANISSET Didier, M. DI UBALDO Vittorio, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme FALCINO Lucette a donné pouvoir à Mme CURTIUS M. Anick
Mme DALMASSO Stéphanie a donné pouvoir à M. PRUD'HOMME Philippe

Absents excusés : M. COURAGE Xavier

Le conseil municipal a choisi Valérie GARDIER comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 mars 2016 ;
- **ACCEPTE** le don de matériel du Comité des Fêtes fait à la commune suite à sa dissolution ;
- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget Eau ;
- **APPROUVE** la réalisation des travaux 2016 en forêt communale et **AUTORISE** M. le Maire à demander une subvention de 1 440 € au Conseil Régional et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **APPROUVE** la participation financière de la commune à hauteur de 1.30 € par enfant pour l'organisation de l'arbre de Noël 2016 du CE STÄUBLI ;
- **APPROUVE** le renouvellement d'adhésion au service de Médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de la Haute Savoie ;
- **PREND ACTE** du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement (RPQS) ;
- **ACCEPTE LE VERSEMENT** d'une participation de 8.60 euros par jour et par enfant pour le centre de loisirs organisé par la Fédération des Œuvres Laïques et la commune de Faverges pendant les vacances d'été 2016, et **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec la FOL s'y afférant.

La séance est close à 22 heures.

Le Maire
Philippe Prud'homme



Le Procès-verbal correspondant sera mis à la disposition du public après avoir été approuvé par le Conseil Municipal